

## Le référendum comme outil, pas comme origine

### Séquence réelle de construction étatique.

Depuis 1960, le Québec a posé des actes qui relèvent déjà d'une logique d'État. La nationalisation de l'électricité, la création de la Caisse de dépôt et placement, le Régime de rentes du Québec, la Charte de la langue française, la doctrine Gérin-Lajoie et les premières ententes internationales démontrent qu'une province peut exercer des fonctions souveraines lorsqu'elle utilise pleinement ses compétences. Ces décisions ont modifié concrètement la vie des citoyens : factures d'électricité, retraites versées, investissements structurants, encadrement linguistique, représentation à l'étranger.



Le Québec a également développé des instruments économiques stratégiques, comme la planification énergétique intégrée d'Hydro-Québec et la participation directe à des projets industriels majeurs, renforçant sa capacité décisionnelle sans rupture formelle avec Ottawa. Même à l'intérieur du cadre fédéral, il peut exercer des leviers essentiels : occuper pleinement ses champs de compétence, contraindre Ottawa à négocier, investir les zones constitutionnelles grises et construire des institutions parallèles lorsque nécessaire.

Plusieurs leviers centraux demeurent toutefois incomplets ou non activés : monnaie, défense, contrôle intégral des frontières, relations internationales pleines, immigration entièrement autonome, postes et douanes, infrastructures critiques, technologies stratégiques, contrôle énergétique total. L'administration complète de ses propres impôts, même en double perception, constitue déjà un geste souverain concret. Elle permet de financer des priorités nationales cohérentes et d'exercer un pouvoir budgétaire réel.

« *L'État, c'est la réalité concrète d'un pouvoir qui s'exerce* » -- Charles de Gaulle, Mémoires d'espoir (1970). Cette formule résume le principe central : l'indépendance se construit par l'exercice cumulatif des pouvoirs. Tous les gestes souverains ne sont pas formellement indépendantistes, mais chacun renforce la capacité réelle de l'État. La souveraineté se mesure dans les impôts perçus, les lois appliquées, les institutions financées, les infrastructures contrôlées.

Ces mesures consolident l'autonomie provinciale. Elles ne modifient pas encore l'architecture régaliennne complète.

« *Rien n'est possible sans les hommes, rien n'est durable sans les institutions* » -- Jean Monnet, Mémoires (1976). La mobilisation populaire constitue une force politique. La stabilité d'un État repose sur des institutions clairement définies, juridiquement encadrées et opérationnelles.

Le Livre bleu du Parti Québécois propose une constitution provisoire avant le référendum, puis une constitution permanente élaborée plus tard par une assemblée constituante dont le mode de désignation demeure imprécis. Cette séquence crée un risque politique majeur. La consolidation complète du projet dépendrait d'un second mandat. En cas de défaite électorale, l'ensemble du processus pourrait être fragilisé même après un OUI.

Sur le terrain concret, cette approche demande aux citoyens d'approuver une intention plutôt qu'une architecture pleinement fonctionnelle. Les fédéralistes exploitent ce vide stratégique pour installer le doute. Ils transforment la question de l'indépendance en débat sur les risques, au lieu de la présenter comme l'aboutissement d'une construction institutionnelle déjà avancée.

« *La souveraineté se teste dans les actes, pas dans les slogans* » -- Jean-Pierre Charbonneau, Analyse politique (2024). Cette idée rappelle que la crédibilité d'un projet dépend de l'activation progressive des leviers. Monnaie structurée, régime fiscal complet, institutions de défense, mécanismes diplomatiques, infrastructures critiques sous contrôle national.

La distinction finale est décisive. Un référendum, même gagné, exprime une volonté politique. Il ne contraint juridiquement aucun gouvernement futur à exécuter l'indépendance si le rapport électoral change. Une constitution adoptée par l'Assemblée nationale et approuvée par les citoyens crée un cadre obligatoire. Elle fixe les institutions à bâtir, les pouvoirs à exercer et la trajectoire de l'État.

L'indépendance ne repose pas sur une proclamation ponctuelle. Elle avance par accumulation de leviers activés jusqu'au contrôle effectif des domaines essentiels. Le référendum vient consacrer une réalité institutionnelle déjà structurée. La Constitution, elle, transforme cette réalité en ordre juridique contraignant et durable.

Gestes souverains du Québec par parti (1950–aujourd’hui)

PLQ – Gestes économiques et institutionnels structurants

Le PLQ a démontré qu’un gouvernement provincial peut aussi transformer durablement le rapport de force économique.

- **1954 – Instauration d’un impôt québécois autonome**  
Création d’un impôt distinct de celui d’Ottawa.
- **1960–1963 – Nationalisation de l’électricité (Hydro-Québec)**  
Contrôle de la production et de la distribution énergétique.
- **15 juillet 1965 – Création de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ)**  
Gestion autonome des fonds publics et investissements stratégiques.
- **1965–1967 – Régime des rentes du Québec**  
Régime distinct du fédéral.
- **1965–1970 – Doctrine Gérin-Lajoie et initiatives internationales**  
Action internationale autonome dans les champs de compétence québécois.

Ces décisions ont déplacé du pouvoir réel. Elles ont donné au Québec des leviers financiers, énergétiques et diplomatiques tangibles.

PQ – Affirmation politique et choix référendaire

Le PQ a inscrit l’indépendance au centre du débat public.

- **26 août 1977 – Charte de la langue française**  
Ce geste demeure l’un des plus régaliens de l’histoire du Québec. La Loi 101 impose l’autorité de l’État sur le contrat social et linguistique. Elle structure l’école, l’administration, le travail. Elle affirme que l’État québécois fixe les règles communes de la vie collective.
- **1980 – Référendum sur la souveraineté-association**
- **1995 – Référendum sur la souveraineté**

Ces consultations visaient une légitimation populaire du projet indépendantiste. Elles n’ont toutefois pas activé les leviers régaliens centraux comme la monnaie ou la défense. La stratégie consistait à demander une autorisation politique préalable avant d’avoir exercé les pouvoirs essentiels.

Cette séquence a offert aux fédéralistes un terrain qu’ils maîtrisent. Ils déplacent systématiquement le débat vers l’incertitude : monnaie, dette, pensions, frontières, reconnaissance internationale. Ils exploitent l’écart entre intention politique et capacité institutionnelle. Tant que les leviers ne sont pas activés, ils peuvent présenter l’indépendance comme une hypothèse plutôt que comme une réalité en construction.

CAQ – Consolidation administrative contemporaine

La Coalition Avenir Québec agit principalement dans les champs déjà existants.

- **2022 – Loi 96**  
Renforcement du français dans l’espace public.
- **2022/2023 – Reconnaissance constitutionnelle de la nation québécoise**  
Inscription symbolique dans la Constitution canadienne.
- **2023 – Immigration francophone renforcée**  
Utilisation maximale des compétences actuelles.
- **2022–2023 – Planification énergétique et politique industrielle**  
Soutien stratégique à Hydro-Québec et aux filières industrielles.

Louis-Martin Carrière